

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché 2026PATVXCRITI

Marché de travaux

Marché relatif à la Création d'une plateforme de Conception, Réalisation, Intégration et Test d'Instrumentations Spatiales et Cubesats (CRITISC) dans le bâtiment P du Campus Centre de Créteil (94)

Date limite de remise des offres

07 juillet 2026 à 12h00

Table des matières

Section I : Acheteur public.....	4
1.1 Identification du pouvoir adjudicateur.....	4
1.2 Services auprès desquels des informations complémentaires peuvent être obtenues	4
1.3 Service auprès duquel les documents peuvent être obtenus et où les candidatures doivent être envoyées.....	4
1.4 Type d'acheteur public.....	4
Section II : Objet du marché	5
2.1 Objet du marché.....	5
2.2 Procédure de consultation et forme du marché	6
2.3 Réalisation de prestations similaires	6
2.4. Décomposition en lots	6
2.5. Lieux d'exécution des prestations.....	6
2.6. Nomenclature communautaire	7
2.7. Division en tranches.....	7
2.8 Variantes.....	7
2.8.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires (article R.2151-8 du code de la commande publique)	7
2.8.2. Variantes à l'initiative de l'université (article R.2151-9 du code de la commande publique)	7
2.9 Prestations supplémentaires éventuelles	7
2.10 Travaux devenus nécessaires	8
2.11. Clause de confidentialité	8
2.12. Durée du marché ou délai d'exécution :.....	8
2.13 Conditions de participation	8
Section III. Organisation de la consultation	8
3.1 Contenu du dossier de consultation	8
3.2. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre.....	9
3.3. Modifications de détail au dossier de consultation	9
3.5. Renseignements complémentaires	9
3.6. Visites	10
Section IV - Présentation des candidatures et des offres	10
4.1. Documents à produire	10
4.1.1 Documents relatifs à la candidature	10
4.1.2 Documents relatifs à l'offre	12
4.2 Sélection des candidatures et des offres	12
4.2.1 Sélection des candidatures	12
4.2.2 Sélection des offres	13
Section V : Conditions d'envoi et de remise des plis	13
5.1 Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE.....	13

5.2 Transmission électronique.....	14
5.3 Certificats de signature électronique	14
5.4 Outils de signature utilisés pour signer les fichiers	15
5.5 Consignes pratiques pour la signature électronique des pièces	15
5.6 Copie de sauvegarde	16
5.7 Notification des marchés ou accords-cadres	16
SECTIONS VI : VOIES ET DELAIS DE RECOURS	16

Section I : Acheteur public

1.1 Identification du pouvoir adjudicateur

<u>Dénomination</u> : Université Paris-Est Créteil Val-de- Marne	<u>Pouvoir adjudicateur</u> : Madame Karine Bergès Président de l'université
<u>Adresse</u> : 61 avenue du Général de Gaulle	<u>Code postal</u> : 94010 Cedex
<u>Ville</u> : Créteil	<u>Pays</u> : France

1.2 Services auprès desquels des informations complémentaires peuvent être obtenues

INFORMATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

<u>Dénomination</u> : Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne	<u>A l'attention de</u> : Pôle achat public dafachat@u-pec.fr
https://www.marches-publics.gouv.fr/ , cliquez sur « recherche avancée » puis indiquez dans « référence » : 2026PATVXCRITI (attention à bien respecter la case).	

1.3 Service auprès duquel les documents peuvent être obtenus et où les candidatures doivent être envoyées

<u>Dénomination</u> : Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne	<u>A l'attention de</u> : Pôle achat public dafachat@u-pec.fr
https://www.marches-publics.gouv.fr/ , cliquez sur « recherche avancée » puis indiquez dans « référence » : 2026PATVXCRITI (attention à bien respecter la case).	

1.4 Type d'acheteur public

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Section II : Objet du marché

2.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la Création d'une plateforme de Conception, Réalisation, Intégration et Test d'Instrumentations Spatiales et Cubesats (CRITISC) dans le bâtiment P du Campus Centre de Créteil (94)

Le projet se décompose en deux zones distinctes situées dans le bâtiment P existant :

- Zone salle blanche située au R+3 à cheval sur les ailes P2 et P3 (environ 107m²)
- Zone moyenne d'essais au niveau parking (R-1) de l'aile P2 (environ 94m²)



En complément de ces locaux, des zones techniques seront aménagées à l'extérieur du bâtiment :

- Une plateforme contre la façade de la zone moyens d'essais : pour l'installation des équipements du pot vibrant (blower, production d'air comprimé, station hydraulique), du groupe de condensation de la cuve thermique, d'unités extérieures de climatisation, etc.
- En toiture au-dessus de la salle blanche créée au R+3 : pour l'installation d'une pompe à chaleur, d'un groupe de production d'eau glacée, d'une centrale de traitement d'air et d'extracteurs.

Quelques locaux existants sont utilisés pour la plateforme CRITISC et ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

Le terme « Pouvoir adjudicateur » désigne l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Le terme « Candidat » désigne un opérateur économique admis à participer à la procédure, quelle que soit la forme dans laquelle il se présente, entreprise ou groupement d'entreprises. Pour ce dernier cas, toute diffusion dans le cadre de la présente procédure est réputée faite au Candidat dès lors qu'elle a été faite au mandataire du groupement concerné.

Par ailleurs, il appartient aux Candidats de faire part au Pouvoir adjudicateur de toute éventuelle erreur ou omission, dans les délais nécessaires, à défaut de quoi, celles-ci sont réputées ne pas les avoir lésés ou être susceptibles de les avoir lésés.

2.2 Procédure de consultation et forme du marché

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique.

Le marché objet de la présente procédure est un marché à prix forfaitaire. Le forfait est détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Cette négociation pourra porter sur tout ou partie des éléments de l'offre, notamment le prix, les aspects techniques etc.

La négociation pourra être conduite en une ou plusieurs phases, par écrit (plateforme de dématérialisation) et/ou lors d'entretiens, selon les modalités fixées par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur pourra également décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les candidats seront informés, le cas échéant, de leur invitation à participer à la phase de négociation et des modalités pratiques de celle-ci.

À l'issue des négociations, les candidats seront invités à remettre une offre finale.

2.3 Réalisation de prestations similaires

Le marché qui sera attribué à l'issue de la procédure de mise en concurrence, pourra faire l'objet le cas échéant de marchés ayant pour objet la réalisation de travaux similaires, conformément à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique.

2.4. Décomposition en lots

Non Oui

Le présent marché est composé de 7 lots comme suit :

- Lot 1 : Structure Gros œuvre
- Lot 2 : Second œuvre salle blanche
- Lot 3 : Second œuvre traditionnel
- Lot 4 : Traitement d'air Plomberie GTC
- Lot 5 : Fluides spéciaux
- Lot 6 : Electricité CFO/CFA
- Lot 7 : Mobilier de laboratoire

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les caractéristiques des travaux demandés dans le cadre du marché sont définies dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ainsi que dans le CCTC commun à tous les lots.

2.5. Lieux d'exécution des prestations

Université Paris-Est Créteil, Campus Centre
61 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

2.6. Nomenclature communautaire

Lot 1 : Structure Gros œuvre	45223220-4 - Travaux de gros œuvre 45261210-9 - Travaux de couverture
Lot 2 : Second œuvre salle blanche	45214631-2 - Travaux d'installation de salles blanches 45421000-4 - Travaux de menuiseries 45430000-0 - Revêtement de sols et de murs
Lot 3 : Second œuvre traditionnel	45421152-4 - Installations de cloisons 45421000-4 - Travaux de menuiseries 45430000-0 - Revêtement de sols et de murs
Lot 4 : Traitement d'air Plomberie GTC	45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation 45330000-9 - Travaux de plomberie
Lot 5 : Fluides spéciaux	45333000-0 - Travaux d'installation du gaz
Lot 6 : Electricité CFO/CFA	45311200-2 - Travaux d'installations électriques
Lot 7 : Mobilier de laboratoire	39180000-7 - Mobilier de laboratoire 39181000-4 - Paillasses de laboratoire

2.7. Division en tranches

Non Oui

2.8 Variantes

2.8.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires (article R.2151-8 du code de la commande publique).

Non Oui

2.8.2. Variantes à l'initiative de l'université (article R.2151-9 du code de la commande publique).

Non Oui

2.9 Prestations supplémentaires éventuelles

Non Oui

Le Pouvoir adjudicateur demande aux opérateurs économiques de proposer obligatoirement dans leur offre, les prestations supplémentaires suivantes :

Nature PSE	Lot (s) concerné (s)
PSE 1 : Intégration surface local info au projet CRITISC	Lot 1 - Lot 3
PSE 2 : Modules flux laminaires complémentaires en salle intégration	Lot 7
PSE 3 : Réfection menuiseries extérieures et ajout volets roulants et châssis vitrés	Lot 2 - Lot 6
PSE 4 : Modification paillasses hors local Intégration	Lot 7
PSE 5 : Mobilier complémentaire	Lot 7
PSE 6 : Atelier mécanique - Doublage et plafond acoustiques	Lot 3
PSE 7 : Atelier mécanique - Porte double sur extérieur	Lot 1 - Lot 3
PSE 8 : Dépose complète et rebouchage portes condamnées	Lot 3
PSE 9 : Peinture de sol époxy pour locaux hors essais thermiques	Lot 1 - Lot 3
PSE 10 : Hébergement du système GTC sur serveur du fournisseur et maintenance	Lot 4

Toute offre qui ne comprendra pas de proposition pour les prestations supplémentaires éventuelles susmentionnées sera déclarée irrégulière et sera rejetée.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de commander ou non chacune des prestations supplémentaires.

2.10 Travaux devenus nécessaires

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-2 du code de la commande publique, suite à des circonstances imprévues, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de modifier le présent marché afin de faire réaliser des travaux ne figurant pas dans le présent marché mais qui sont devenus nécessaires à l'exécution des travaux tels qu'ils sont décrits dans le marché.

2.11. Clause de confidentialité

Les Candidats s'engagent à ne pas divulguer à des tiers le contenu de leurs Propositions et de leur Offre finale durant ou après leur élaboration, jusqu'à la signature du marché. Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de tirer toutes les conséquences de la violation manifeste de cette obligation par les Candidats.

Le Pouvoir adjudicateur veille au respect de la confidentialité des Propositions et s'interdit de révéler aux autres Candidats les informations contenues dans la Proposition de l'un d'entre eux.

2.12. Durée du marché ou délai d'exécution :

L'exécution du marché débutera à la date fixée par Ordre de Service.

Le délai global d'exécution du marché est de douze (12) mois, à laquelle s'ajoute une année de garantie de parfait achèvement.

2.13 Conditions de participation

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel et/ou en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Section III. Organisation de la consultation

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe ;
- L'acte d'engagement (A.E.) pour chaque lot et son annexe financière : DPGF ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP.) et ses annexes :
 - Annexe 1 : La Convention interchange Ediflex,
 - Annexe 2 : Le plan général de coordination,
 - Annexe 3 : La fiche en cas d'accident ;

- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) spécifique à chaque lot et ses annexes ;
- Le Support de mémoire technique ;
- Le RICT ;
- Le CCF SSI ;
- L'ensemble des pièces écrites et graphiques communes à tous les lots et propres à chaque lot ;
- L'attestation de visite.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr, cliquez sur « recherche avancée » puis indiquez dans « référence » : **2026PATVXCRITI** (attention à bien respecter la case).

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisée.

En cas de difficulté de téléchargement des pièces ou d'utilisation de la plateforme, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme (manuels d'aide à l'utilisation, et support téléphonique accessibles depuis la plateforme).

NOTA : Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner sa raison sociale, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant d'assurer de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse, le cas échéant, bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles questions/réponses ou report de délais de remise des plis ainsi que des divers échanges avec le Pouvoir Adjudicateur (tels que demande de complément, résultats de la consultation, notification du marché).

En cas de changement d'adresse pendant la procédure de passation, la nouvelle adresse devra être communiquée dans les meilleurs délais au Pouvoir Adjudicateur via la plateforme PLACE.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de tous les échanges et informations complémentaires diffusés par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de suppression ou de modification de ladite adresse électronique.

3.2. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3.3. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Il doit informer l'ensemble des candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente sera reportée du même nombre de jours.

3.5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur de l'université, <https://www.marches->

publics.gouv.fr , dans la consultation «2026PATVXCRITI » « Déposer une question / Consulter les réponses ».

En cas de difficulté de téléchargement des pièces ou d'utilisation de la plateforme, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme (manuels d'aide à l'utilisation, et support téléphonique accessibles depuis la plateforme).

Les réponses seront disponibles sur cette même plateforme.

3.6. Visites

Les candidats doivent impérativement, avant la remise de leurs offres, effectuer une visite détaillée du site et apprécier toutes les sujétions résultant de la configuration des lieux.

Ces visites sont effectuées, sur rendez-vous auprès de Mme. Caroline HUBERT.

Contact : caroline.hubert@u-pec.fr et en copie mohamadou.kouta@u-pec.fr

Adresse : 61, avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil :

Les visites sont prévues :

Dates de visite	Heures de visite
Vendredi 19/06/2026	De 11h à 12h
	De 14h à 15h
Jeudi 25/06/2026	De 11h à 12h
	De 15h à 16h

À titre exceptionnel, les candidats ont la possibilité de demander un autre créneau de visite. Cette demande devra être adressée au plus tard deux (2) semaines avant la date limite de remise des offres.

Aucune visite ne sera organisée après cette échéance.

Une attestation de visite sera remise aux candidats à l'issue de celle-ci. Ce document devra obligatoirement être joint au dossier de candidature ; à défaut, l'offre sera rejetée comme irrégulière.

Section IV - Présentation des candidatures et des offres

4.1. Documents à produire

4.1.1 Documents relatifs à la candidature

Le dossier de candidature doit être complet. Il comprendra à minima les pièces suivantes :

1/ Lettre de candidature et le cas échéant habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 joint au dossier de consultation ou forme libre)

2/ Une déclaration sur l'honneur (DC2 joint au dossier de consultation ou forme libre), rédigée comme suit :

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) *Dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (*)*
- b) être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou équivalent pour les candidats situés en dehors de la France

3/ Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet (DC2 ou forme libre) ;

4/ Le, ou les renseignements permettant d'évaluer la capacité économique et financière du candidat, soit une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

5/ Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles du candidat :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Une liste des principales prestations exécutées au cours des cinq dernières années (trois pour les fournitures et services), indiquant notamment le montant, la date, le nom et les coordonnées des clients privés ou publics : adresse, téléphone.
- Cette déclaration provient d'une banque ou, le cas échéant, est la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
-

6/ Les certificats de qualifications professionnelles Qualibat ou Qualifelec (ou équivalents) requises comme indiquées au présent règlement de consultation.

Toutefois, les candidats pourront démontrer que les caractéristiques de leur offre sont équivalentes aux qualifications exigées.

Les certificats de qualification demandés sont :

LOTS	QUALIFICATIONS	
Lot 1 : Structure Gros œuvre	2112 - 3211	Qualibat
Lot 2 : Second œuvre salle blanche	6223 - 4113 - 4132 - 4312 - 4322 - 6612 - 6112	Qualibat
Lot 3 : Second œuvre traditionnel	6223 - 4113 - 4132 - 4312 - 4322 - 6612 - 6112	Qualibat
Lot 4 : Traitement d'air Plomberie GTC	5313 - 5112 - 5113 - 5232 - 5252 - 5312 - 5511	Qualibat
Lot 5 : Fluides spéciaux	5121	Qualibat
Lot 6 : Electricité CFO/CFA	MGTI CFMGTI	Qualifelec
Lot 7 : Mobilier de laboratoire	9132	Qualibat

Lien Qualibat : <https://www.qualibat.com/nomenclature-qualibat>

Lien Qualifelec : <https://pros.qualifelec.fr/toutes-nos-qualifications>

7/ **Attestation de compétence amiante** : les candidats ayant à réaliser des prestations dans l'existant (pour tous les lots) devront obligatoirement fournir l'attestation de compétence amiante (sous-section IV du code du travail), faute de quoi leurs candidatures seront rejetées.

Tous les certificats, attestations ou déclarations doivent être rédigés en langue française. Les certificats ou attestations rédigés en langue étrangère ne seront recevables que s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (*soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays du candidat*), et dont le nom et l'adresse seront indiqués.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : Tous ces opérateurs économiques doivent alors fournir les documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ces capacités professionnelles, techniques et financières.

Le candidat peut fournir les déclarations, attestations et renseignements demandés au moyen des imprimés DC1 et DC2 disponibles (*dernière version à jour*) sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi à l'adresse ci-dessous :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> (formulaires DC).

Les entreprises peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le titulaire doit être mandataire solidaire du groupement conjoint.

En application de l'article R.2143-13 du code de la commande publique: « *Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.*»

Un coffre-fort électronique est mis à disposition des candidats sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE. Il leur permet de déposer certaines pièces de candidatures (Kbis, attestations d'assurance, etc.). Les candidats peuvent s'inscrire et déposer des documents dans ce coffre-fort en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

4.1.2 Documents relatifs à l'offre

- a) *L'acte d'engagement complété et signé ;*
- b) *Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complété ;*
- c) *Pour le lot 4 : Traitement d'air Plomberie GTC : Un contrat de maintenance des installations sur une durée de deux ans ;*
- d) *Une note méthodologique de 20 pages maximum exposant les éléments demandés dans le support de mémoire technique prévu à cet effet ;*
- e) *L'attestation de visite renseignée, datée et signée par le soumissionnaire et le représentant du Pouvoir adjudicateur ;*
- f) *Tout autre document que le soumissionnaire juge utile à la parfaite compréhension de son offre*

NOTA : Après ouverture des plis, les offres incomplètes peuvent faire l'objet d'une demande de régularisation dans un délai donné, dans les conditions définies par la législation en vigueur.

Par ailleurs, l'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

4.2 Sélection des candidatures et des offres

4.2.1 Sélection des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et dans les conditions prévues aux articles R. 2142-1 à R. 2152-13 du code de la commande publique.

Les candidatures sont appréciées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières.

En application de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformément aux dispositions des articles L. 2142-1 et R. 2144-7 du code la commande publique, tout candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne présentant pas des capacités suffisantes pour assurer l'exécution du marché, ou ne pouvant produire dans le délai imparti les documents ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, pourra voir sa candidature déclarée irrecevable et être éliminé.

En cas de groupement, la recevabilité est analysée pour chaque opérateur économique. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

4.2.2 Sélection des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au chapitre II (Examen des offres) du titre V (Phase offres) du livre Ier (Dispositions générales) de la 2ème partie (Marchés publics) du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Par lot, le Pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse au terme d'un classement opéré par application des critères et sous-critères pondérés suivants :

1/ Critère prix (critère pondéré à 50%)

Notée sur la base du prix de l'Acte d'Engagement.

2/ Critère valeur technique (critère pondéré à 40%)

Appréciée au regard des besoins du projet en fonction des éléments fournis dans la note méthodologique :

❖ **Méthodologie (20%) :**

- Méthodologies d'exécution mises en œuvre : organisation du chantier, séquençage des différentes tâches, mesures prises pour assurer l'interaction avec les autres lots, etc. ;
- Mesures prises pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier ainsi que pour limiter les nuisances sonores et olfactives
- Mesures prises pour la réalisation des travaux en milieu occupé ;

❖ **Moyens humains** et modalités d'affectation du personnel d'encadrement et de sa présence sur site mis en place pour respecter voire optimiser le calendrier prévisionnel **(20%)**

3/ Démarche environnementale (critère pondéré à 10%) (support de mémoire technique) :

- Qualité des moyens matériels et matériaux ;
- Gestion des nuisances en milieu occupé ;
- Modalité de traitement et de suivi des déchets.

Le candidat pourra éventuellement compléter sa note par tout autre document annexe s'il le juge utile. Dans ce cas, il mentionnera dans son mémoire les documents complémentaires.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

*Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation*

Montant de l'offre moins-disante : correspond au prix de l'offre la moins chère.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de discordance dans une offre sur le plan du prix proposé, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les sommes indiquées en lettres prévalent sur les sommes indiquées en chiffre
- Les sommes en hors taxe prévalent sur les sommes indiquées en toutes taxes.

Section V : Conditions d'envoi et de remise des plis

5.1 Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

- ✓ Vérifier les [prérequis techniques de la plate-forme](#), et la configuration du poste ;
- ✓ S'inscrire et s'authentifier sur www.marches-publics.gouv.fr ;

- ✓ S'assurer de la mise à jour de son SIRET sur son compte entreprise ;
- ✓ « se préparer à répondre », en testant la fonctionnalité de remise des plis. Une consultation de test est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Formats de fichiers préconisés : doc / .rtf / .pdf / .xls ou tableur / image : PNG / JPEG.

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas) ;

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité. Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate.

Accompagnement : le support technique de la plate-forme PLACE est à votre disposition pour vous accompagner !

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure limites fixées par le présent règlement, ne seront pas retenues.

5.2 Transmission électronique

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les opérateurs économiques sont responsables de la transmission de leur pli. Elle doit permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Après la date et l'heure limite de remise des offres, les opérateurs économiques n'auront pas la possibilité de retirer leur offre ni d'en proposer une différente.

Sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, le pli contenant la candidature et l'offre est transmis en une seule fois. Si plusieurs plis sont envoyés, seul le dernier reçu dans les délais, est ouvert par l'acheteur.

Les opérateurs économiques déposent leur pli sur le profil de l'acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

(Cliquer sur « recherche avancée » puis indiquer dans « référence » : 2026PATVXCRITI (attention à bien respecter la case).

Pour ce faire, et afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure ils sont invités à :

- Utiliser les formats suivants compatibles PC : pdf, Odt, .doc, .jpg, .rtf, .zip, .htm, .xls, .gif, .dwg, .dgn
- Proscrire certains formats, comme les « .exe » et certains outils, notamment les "macros"

Les plis sont horodatés lors de leur réception par la plate-forme de dématérialisation qui en accuse réception. Seules la date et heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi.

Les plis, partis avant les date et heure limites, mais arrivés hors délai sont acceptés par la plateforme. Cependant, l'acheteur est tenu de les rejeter.

Aussi, il est conseillé d'anticiper suffisamment l'envoi des plis pour éviter que ceux-ci n'arrivent hors délai en raison du temps de téléchargement des documents sur la plate-forme qui aura été plus ou moins long en fonction de leur volume.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

5.3 Certificats de signature électronique

Par application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, le candidat doit respecter les conditions relatives :

- Au certificat de signature du signataire
- À l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique et par le règlement eIDAS du 23 juillet 2014 (règlement n°910/2014).

La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).

L'opérateur économique n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé s'il est émis par une autorité de certification "reconnue" mentionnée dans le catalogue suivant : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Si le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une de ces listes, le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé par la PLACE et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité, à savoir :

- La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : la preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification, les outils techniques de vérification du certificat (chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine et adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation),
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

5.4 Outils de signature utilisés pour signer les fichiers

Rappel : Le candidat est libre d'utiliser l'outil de signature de son choix.

L'opérateur économique est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information s'il utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État (PLACE).

En revanche, *s'il utilise un autre outil de signature que celui proposé par la PLACE*, il doit respecter les 2 obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- Transmettre gratuitement les éléments nécessaires à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, notamment :
- Le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré avec notice explicative et les prérequis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.). La notice doit être rédigée ou traduite en langue française.
- Le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site...)

5.5 Consignes pratiques pour la signature électronique des pièces

Lorsqu'elle est requise dans le cadre de la réponse à la consultation, l'opérateur économique **signe électroniquement** tous les documents qui doivent recueillir une signature, comme exigé au point 2 de la présente section.

En cas de signature, ces pièces doivent impérativement être signées par une personne habilitée à engager la société. Le détenteur du certificat fournit, à l'instar d'un envoi « papier », tout document justifiant de cette capacité (Kbis, pouvoir, etc.).

La signature d'un fichier « zip » contenant lui-même plusieurs documents, ne vaut pas signature de chacun de ces documents. La signature du « .zip » n'est pas suffisante et ne peut pallier l'absence de signature électronique des documents figurant dans ces fichiers. Lorsqu'une signature électronique est requise, elle doit être apposée directement sur les fichiers concernés comme exigé au point 2 de la présente section.

En cas de co-traitance, l'outil CoSign de la plateforme des achats de l'Etat PLACE permet la signature et la co-signature d'un même document par l'ensemble des membres d'un groupement. Il est accessible à partir de la rubrique « Aides », « Outils informatiques », « Utilitaire co-sign de signature en ligne ».

5.6 Copie de sauvegarde

Le candidat est expressément invité, à titre de copie de sauvegarde, à doubler cet envoi sur support physique électronique par envoi postal ou remise directe. Toutefois, la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans les délais prescrits pour le dépôt des plis.

Adresse de dépôt de la copie de sauvegarde :
Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
Pôle achat public
Bâtiment i3 - 3ème étage- Bureau 324
61, avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL CEDEX

Cette copie de sauvegarde, placée dans un pli scellé et comportant la mention lisible « Copie de sauvegarde 2026PATV*** », doit parvenir impérativement aux date et heure limites de remise des candidatures.

La « Copie de sauvegarde » n'est ouverte que si un programme informatique malveillant est détecté dans le pli.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, la copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par l'acheteur.

5.7 Notification des marchés

Les documents seront susceptibles d'être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que les pièces dématérialisées de la consultation pourront alors donner lieu à la signature manuscrite des documents papier.

SECTIONS VI : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas d'action contentieuse ouverte à l'occasion de la conclusion et exécution du marché, celle-ci sera portée devant le :

Tribunal administratif de Melun
43, rue du Général de Gaulle

Le candidat a la possibilité d'exercer les recours suivants :

- Référé précontractuel, recours pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché (articles L 551-1 et suivants et R 551-1 et suivants du code de justice administrative) ;
- Référé contractuel, recours pouvant en principe être introduit après la signature du marché, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne, ou en l'absence de la publication d'avis jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la signature du marché (articles L 551-13 et suivants et R 551-7 et suivants du code de justice administrative) ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, recours pouvant être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (Conseil d'Etat 4 avril 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994).